

Département du Nord
↪
Arrondissement de DOUAI
↪
Commune de SOMAIN
↪

Dossier n° E1800057/59

Enquête Publique
Du : 13 Juin 2018 au : 13 juillet 2018

**Demande présentée par la société
TOYOTA BOSHOKU SOMAIN
en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre
l'exploitation de ses activités sur le site de SOMAIN**



Annexes au rapport du Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

Justificatifs de l'insertion dans la presse	p 3
Affichage à l'entrée de la zone industrielle	p 5
Les sites internet	p 6
L'affichage en mairie	p 8
Incident du 20 septembre 2016	p 10
Procès verbal de synthèse	p 11
Mémoire en réponse du pétitionnaire	p 14

& ANNONCES

NORD ÉCLAIR
JEUDI 14 JUIN 2018

Enquêtes publiques



PRÉFET DU NORD
Bureaux des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Commune de SOMAIN
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société TOYOTA BOSHOKU SOMAIN - siège social : zone industrielle de la Renaissance 59480 SOMAIN - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation pour la poursuite d'exploitation de ses activités sur le site de SOMAIN comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement :

2800 : Fabrication industrielle ou régénération de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, caoutchoucs, résines et adhésifs synthétiques) ;

3410 A : Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques tels que matières plastiques (polymères, fibres synthétiques, fibres à base de Cellulose)

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 3 avril 2018.

L'enquête publique se déroulera dans la commune de SOMAIN du 13 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus.

Madame SANNIER Claudie, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de SOMAIN au lieu de concentration du dossier les :

- 13 juin 2018 de 9 heures à 12 heures
- 22 juin 2018 de 16 heures à 19 heures
- 27 juin 2018 de 14 heures à 17 heures
- 2 juillet 2018 de 14 heures à 17 heures
- 13 juillet 2018 de 14 heures à 17 heures

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie de SOMAIN, et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement - Autres ICPE : agricole, industrielles, etc - Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Christelle DESAUNOIS au 03 27 89 37 13.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie de SOMAIN ou pourront être exprimées par Internet à l'adresse suivante : pre-installations-classées@nord.gouv.fr

La rapporteur et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi que dans les mairies d'AUBERCHICOURT, ARSCON, ANICHE, BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES, EMERCHICOURT, ERRE, ESCAUDAIN, FEMAIN et SOMAIN pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.

144326593

INFORMATIONS ANNONCES LÉGALES

Créateurs d'entreprises, professionnels de la vie des entreprises publiez vos annonces dans un environnement dédié chaque lundi



SIMPLICITÉ

Envoyez vos demandes d'insertion :

• par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr

• par fax : **0 820 00 62 59** Service 0,05 €/min + prix appel

Délai de réception : **jeudi avant 12 h pour parution le lundi**

LA VOIX DU NORD JEUDI 14 JUIN 2018

Avis de décès

Argennes (14)

Cédric DEKEYSER et Patricia,
Félière et Benoit CHALLOY,
ses enfants
La famille et les amis,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Patrick DEKEYSER

survenu le mardi 12 juin 2018, à l'âge de 60 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 15 juin 2018, à 10 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste d'Argennes, suivie de l'inhumation au cimetière de Caen (14).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Que des fleurs naturelles.

144326593

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire HT à la ligne par colonne : Nord 6,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques



PRÉFET DU NORD
Bureaux des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Commune de SOMAIN
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société TOYOTA BOSHOKU SOMAIN - siège social : zone industrielle de la Renaissance 59480 SOMAIN - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation pour la poursuite d'exploitation de ses activités sur le site de SOMAIN comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement :

2800 : Fabrication industrielle ou régénération de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, caoutchoucs, résines et adhésifs synthétiques) ;

3410 A : Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques tels que matières plastiques (polymères, fibres synthétiques, fibres à base de Cellulose)

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 3 avril 2018.

L'enquête publique se déroulera dans la commune de SOMAIN du 13 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus.

Madame SANNIER Claudie, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de SOMAIN au lieu de concentration du dossier les :

- 13 juin 2018 de 9 heures à 12 heures
- 22 juin 2018 de 16 heures à 19 heures
- 27 juin 2018 de 14 heures à 17 heures
- 2 juillet 2018 de 14 heures à 17 heures
- 13 juillet 2018 de 14 heures à 17 heures

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie de SOMAIN, et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement - Autres ICPE : agricole, industrielles, etc - Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Christelle DESAUNOIS au 03 27 89 37 13.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie de SOMAIN ou pourront être exprimées par Internet à l'adresse suivante : pre-installations-classées@nord.gouv.fr

La rapporteur et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi que dans les mairies d'AUBERCHICOURT, ARSCON, ANICHE, BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES, EMERCHICOURT, ERRE, ESCAUDAIN, FEMAIN et SOMAIN pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.

144326593

PRÉFET DU NORD

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes

Accueil > Politiques publiques > Prévention des risques naturels, technologiques et miniers > Informations générales sur les risques > La prévention des risques > Prévenir les risques technologiques > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Autres installations classées : agricoles, industrielles, etc > Autorisations > **Autorisations 2018**

Autorisations

Autorisations 2018

Autorisations 2017

Autorisations 2016

Autorisations 2018

Mise à jour le 24/05/2018

Dans cette rubrique, retrouvez les procédures d'autorisation en matière d'[installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\)](#) dont l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête a été pris à compter du 1er janvier 2018.

Si vous avez une question ou une observation, vous êtes invité(e) à l'adresser par voie électronique à l'adresse ci-dessous, en spécifiant le nom de l'exploitant et la commune : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE				Rapport et conclusions du commissaire enquêteur ----- Mémoire en réponse	Rapport Inspection des I.C.	Arrêté d'autorisation
Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE)	Avis de l'autorité environnementale	Dates de début et de fin d'enquête publique Avis au public (affiche)	Observations transmises par voie dématérialisée			
TOYOTA BOSHOKU SOMAIN - SOMAIN						
> Résumé non technique - format : PDF - 0,11 Mb	> Avis MRAE - format : PDF - 0,56 Mb	13 juin 2018 au 13 juillet 2018	> Avis EP - format : PDF - 0,09 Mb			
> Dossier - format : PDF - 17,36 Mb	> Réponse de l'exploitant - format : PDF - 0,05 Mb					
> Annexes - format : ZIP - 24,91 Mb						
> PLANS - format : PDF - 7,10 Mb						

Logo Ville de Somain

Rechercher un service, une information

Somain en chiffres
Plan dynamique
Entreprises Somalnoises

Démarches administratives
Centre Communal d'Action Sociale
Culture, sports, loisirs
Scolarité, enfance, jeunesse
Cadre de vie

aujourd'hui, avec la mobilisation de (...)
En savoir plus

Le climat, l'affaire de tous !

Envie d'agir ? De réagir ?
Vendredi 22 Juin à 18h30 à la Maison des Associations La Clochette
Avenue Gounod - DOUAI
Parce que le Climat c'est l'affaire de tous !
Faites partie du panel habitants et participez à la rédaction du Plan Climat Air (...)
En savoir plus

Avis d'enquête publique

En savoir plus

Mémoire en réponse au dossier de demande d'autorisation pour le projet d'implantation de deux unités de production d'énergie solaire photovoltaïque (1000 modules) sur le site de la ferme de Somain (Somme) classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Avis des habitants de la commune de Somain (Somme)

Objet : Mémoire en réponse au règlement de publicité relative au projet d'implantation de deux unités de production d'énergie solaire photovoltaïque (1000 modules) sur le site de la ferme de Somain (Somme) classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Avis des habitants de la commune de Somain (Somme)

Le présent mémoire est déposé dans la commune de SOMAIN du 13 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus.

Mairie SOMAIN - 02950010 - 02950010 - 02950010 - 02950010

DATE	HEURE
13 juin 2018	10 heures
14 juin 2018	10 heures
15 juin 2018	10 heures
16 juin 2018	10 heures
17 juin 2018	10 heures

Le dossier d'enquête publique est accessible sur le site internet de la commune de SOMAIN, et il est également accessible sur le site internet de la commune de SOMAIN, et il est également accessible sur le site internet de la commune de SOMAIN.

- ▣ Auberchicourt, le village
- ▣ Actualités
- Conseil Municipal
- Les agences Enedis
- ▣ La municipalité
- ▣ Environnement
- ▣ La commune
- ▣ Vie pratique
- ▣ Infos Jeunes
- ▣ Les associations
- ▣ Les informations municipales
- ▣ Un petit coup d'oeil dans le rétro
- ▣ Accueil de Loisirs
- ▣ Le calendrier des Fêtes
- ▣ Démarches administratives
- ▣ Education

Actualités

Dernier ajout : jeudi 7 juin 2018.

Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 3 avril 2018 à 19h en Mairie.

[lire la suite](#)

Les agences Enedis



[lire la suite](#)

Agenda

« JUN 2018 »						
L	M	J	V	S	D	
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

2-06 : Matinée "Jardins et Nature"

3-06 : 10ème course pédestre du Chauffour

10-06 : Fête du Chauffour 2018

10-06 : Brocante du Chauffour

18-06 : Appel du 18 juin

Brèves

Enquête publique



Menu cantine Mai à Juillet 2018

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM - FONCTION	TEL	MAIL	AFFICHAGE	DATE VERIFICATION	OBSERVATIONS
Corinne ANTKOWIAK Préfectue ICPE	03 20 30 59 59	pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr corinne.antkowiak@nord.gouv.fr	Site internet	28/05/18	Contact tel le 17 mai et fixation des permanences
Christelle DESAUNOIS TOYOTA	03 27 93 37 13		Entrée de l'usine	1er juin 2018	Tel le 17 mai : rendez-vous le 1er juin à 14 h sur place
			Entrée de la zone industrielle : Ajouté à ma demande	13 juin 2018	
Mairie de SOMAIN	03 27 86 93 00	secretariat@ville-somain.fr	Extérieur	1er juin 2018	Tel le 25 mai et envoi d'un mail
Mairie d'AUBERCHICOURT	03 27 92 43 30	http://www.auberchicourt.fr	Non visible de l'extérieur	1er juin 2018	Tel le 29 mai à la secrétaire de mairie : affiché et voit pour ajouter au CM de juin. Mail envoyé le 4/6 via formulaire de contact
Mairie d'ABSCON	03 27 36 33 99		Sas mairie	30/05/18	Tel le 29 mai au secrétaire de mairie mais trop tard pour une délibération du CM
Mairie d'ANICHE	03 27 99 91 11	http://www.aniche.fr	Intérieur puis extérieur à ma demande	30/05/18	Tel le 29 mai : affiché Mail le 4/6 via formulaire
Mairie de BRUILLE LEZ MARCHIENNES	03 27 71 39 68		Intérieur puis extérieur à ma demande	30/05/18	Tel le 29 mai : affiché
Mairie d'EMERCHICOURT	03 27 90 21 36	https://www.emerchicourt.fr	Extérieur	Juin 2018	Tel le 29 mai : affiché Mail envoyé le 4/6 via formulaire
Mairie d'ERRE	03 27 86 61 05		Panneau extérieur	30/05/18	Tel le 29 mai : affiché
Mairie d'ESCAUDAIN	03 27 44 07 04	http://escaudain.fr	Extérieur	Juin 2018	Tel le 29 mai : affiché Mail le 4/6

Mairie de FENAIN	03 27 86 90 00		Extérieur	Juin 2018	Tel le 29 mai : affiché mais trop tard pour une délibération du CM Mail le 4/6 via formulaire
------------------	----------------	--	-----------	-----------	--

Mail envoyé le 4 juin 2018 :

Bonjour,

En tant que commissaire enquêteur chargée de l'enquête sur l'usine Toyota de Somain, j'ai constaté que beaucoup de communes n'affichaient l'avis d'enquête qu'à l'intérieur des locaux. Par conséquent, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'affichage en mairie de l'avis d'enquête n'est pas seulement une formalité mais un moyen d'informer le public. Par conséquent il doit être très visible des personnes se rendant à la mairie : panneau d'affichage extérieur, porte ou fenêtre de la mairie... Je vous remercie de veiller à ce que l'information du public soit la meilleure possible.

Bien cordialement.

Claudie SANNIER

Mail envoyé le 25 mai 2018 :

Bonjour Madame,

Pour faire suite à notre conversation de ce jour, je vous confirme, qu'en qualité de commissaire enquêteur, je tiendrai des permanences d'enquête publique, conformément à l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 18 mai 2018, dans votre commune les :

- 13 juin de 9h à 12h
- 22 juin de 16h à 19h
- 27 juin de 14h à 17h
- 2 juillet de 14h à 17h
- 13 juillet de 14h à 17h

Je vous serais donc reconnaissante de bien vouloir réserver les salles (si possible accessibles aux personnes à mobilité réduite) pour le déroulement de ces permanences.

Comme la commune ne dispose pas de panneau d'affichage extérieur, et dans un souci d'optimiser l'information du public pour un sujet important pour la commune (enquête sur la régularisation administrative de l'usine TOYOTA BOSHOKU SOMAIN), je souhaiterais que l'affichage réglementaire en mairie puisse être complété, à votre entière discrétion, par l'une ou plusieurs des solutions suivantes :

- l'apposition de l'avis d'enquête à l'extérieur de la mairie
- l'insertion de cet avis dans le bulletin d'informations municipales ou la distribution d'un tract
- l'indication de l'enquête publique sur le site de la mairie
- l'affichage de l'avis d'enquête dans quelques commerces
- communiqué dans un quotidien....

Je vous remercie de l'aide apportée et n'hésitez pas à me contacter en cas de besoin au 06 85 18 11 67

Bien cordialement

Claudie SANNIER

Somain : 18 salariés Toyota Boshoku surexposés à un produit chimique, trois personnes hospitalisées



18 employés de l'usine Toyota Boshoku à Somain ont été surexposés lundi dans la journée à un produit chimique, dans l'atelier de production. Trois d'entre eux ont dû être hospitalisés, mais leurs jours ne sont pas en danger.

Par @f3nord Publié le 20/09/2016 à 10:54

N° 48616 - 19/09/2016 - FRANCE - 59 - SOMAIN

C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles

<input type="checkbox"/>							
<input type="checkbox"/>							
<input type="checkbox"/>							
<input type="checkbox"/>							

Vers 19h15, 18 ouvriers sont intoxiqués dans l'atelier de production de pièces détachées d'une usine automobile. Trois opérateurs, pris de malaises, sont hospitalisés, dont un est encore en observation le lendemain matin. Les 100 employés sont évacués.

Un surdosage de produit de type tétraméthyl, dans une machine, utilisé pour rigidifier les pavillons de toits automobiles est à l'origine des malaises.

Enquête publique E18000057/59

**Demande présentée par la société
TOYOTA BOSHOKU SOMAIN
en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre
l'exploitation de ses activités sur le site de SOMAIN**

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE
des observations du public et questions du commissaire enquêteur**

1. Objet de l'enquête publique

La société TOYOTA BOSHOKU Somain est implantée dans la zone industrielle de la Renaissance sur la commune de SOMAIN où elle a été autorisée, par arrêté préfectoral du 4 avril 2011, à exploiter un site de fabrication et d'assemblage de sièges automobiles. Depuis cette autorisation les activités de fabrication ont été étendues (pavillons de toit, filtre à air d'habitacle, boîtier de ventilation) ainsi que celles d'assemblage (filtre à air moteur). L'enquête publique porte sur la demande présentée par la société TOYOTA BOSHOKU SOMAIN en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation de ses activités.

2. Déroulement

L'enquête publique s'est déroulée du 13 Juin au 13 juillet 2018 en mairie de SOMAIN, selon les dispositions de l'arrêté de M. le Préfet du Département du Nord, et il n'y a eu aucun incident lors de cette consultation qui a été correctement annoncée par voie de presse, par affichage en mairie, sur site et sur internet.

Le registre d'enquête publique a été clôturé par le commissaire enquêteur le 13 juillet, à l'issue de la dernière permanence en mairie, ce qui a mis fin à l'enquête publique.

3. Synthèse de la consultation du public

Malgré une information correcte du public, il n'y a eu aucune visite en mairie de Somain et par conséquent aucune observation n'a été inscrite sur le registre, aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur en mairie de Somain et la Préfecture du Nord n'a relevé aucun message sur l'adresse électronique indiquée dans l'arrête préfectoral organisant l'enquête publique.

4. Questions du commissaire enquêteur

A la lecture du dossier de demande d'autorisation, il apparaît que certains rejets dépassent les seuils fixés par la précédente autorisation mais que des dispositions peuvent être prises pour aboutir au respect des normes de rejets atmosphériques.

Ceci me conduit à poser les questions suivantes :

- a) En ce qui concerne la vitesse d'éjection des fumées : La société va-t-elle donner suite au devis de ACFP et quand la mise en conformité pourra-t-elle avoir lieu ?
- b) En ce qui concerne les composés organiques volatils (COV) :
 - > La réfection du système d'aspiration aura-t-elle une incidence sur les rejets diffus ?
 - > Les techniques disponibles pour la captation des rejets diffus de COV permettent-elles d'atteindre des rejets correspondant à 25 % maximum des solvants utilisés ?
 - > Suite à l'incident survenu consécutivement à un surdosage de produit type tetraméthyl, ce produit est, je l'ai constaté lors de ma visite, très contrôlé. Le personnel d'atelier est-il protégé des dispersions de COV, et de quelle manière, les effets à long terme ont-ils été analysés ?

Par ailleurs, l'étude de dangers détaillée, en cas d'incendie, la composition des fumées, leur hauteur, leur vitesse de dispersion. Est-il possible de visualiser sur un document cartographique du type de celui utilisé pour les rejets diffus (p 158 à 159) les différentes zones pouvant présenter des effets toxiques pour l'homme ?

5. Mémoire en réponse du pétitionnaire

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral organisant l'enquête publique, le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours à compter de la réception du présent document pour produire ses observations éventuelles, soit jusqu'au 3 août 2018.

Durant la période de rédaction du mémoire en réponse, si nécessaire, le
pétitionnaire aura la possibilité de contacter le commissaire enquêteur pour
obtenir des précisions complémentaires par téléphone au 06.85.18.11.67 ou
par mail à l'adresse suivante : claudie.sannier@bbox.fr

◆◆◆◆◆

Le mémoire en réponse pourra être fourni au commissaire enquêteur en
version électronique à l'adresse susmentionnée et en version papier au 218
rue Jules Guesde 59199 BRUILLE SAINT AMAND

Bruille Saint Amand, le 20 juillet 2018

Le commissaire enquêteur,



Claudie SANNIER.

Reçu, le 20 juillet 2018

Pour TOYOTA BOSHOKU SOMAIN

C. Desautels
Spécialiste HSE





TOYOTA BOSHOKU SOMAIN S.A.S.

Zone Industrielle de la Renaissance
B.P.67 – 59490 SOMAIN (FRANCE)
Tel : +33 (0)3 27 83 37 00
Fax : +33 (0)3 27 83 37 01

Mme Claudie SANNIER
218 rue Jules Guesde
59199 BRUILLE SAINT AMAND

Somain, le 23 juillet 2018

N° d'enquête publique : E18000057/59

OBJET : Réponses aux questions de Mme Claudie SANNIER, commissaire-enquêteur

Madame,

Suite à votre procès-verbal de synthèse remis le 20 juillet 2018, nous vous informons de la prise en compte de vos questions et apportons les réponses suivantes :

a) En ce qui concerne la vitesse d'éjection des fumées, la société va-t-elle donner suite au devis de ACFP et quand la mise en conformité pourra-t-elle avoir lieu ?

Suite aux dernières mesures réalisées par EUROFINs et à l'intervention de nos services Production Engineering et maintenance sur le process filtes d'habitacle, nous avons pu constater sur le dernier rapport émis en mars 2018, la mise en conformité puisque nous avons des vitesses d'aspiration supérieures à 5m/s.

b) En ce qui concerne les composés organiques volatiles (COV)

➤ La réfection du système d'aspiration aura-t-elle une incidence sur les rejets diffus ?

La réfection du système d'aspiration n'aura pas d'incidence sur les rejets diffus.

➤ Les techniques disponibles pour la captation des rejets diffus de COV permettent-elles d'atteindre des rejets correspondant à 25 % maximum des solvants utilisés ?

Nous avons mis en place des conduits d'aspirations additionnels sur la station de maintenance des moules, ce qui a permis de réduire le pourcentage de rejets canalisés. Suite à la mise à jour du PGS (Plan de Gestion des Solvants), nous avons estimé à 16% le pourcentage de rejets diffus pour l'année 2017. Nous avons décidé en revue de direction, de faire une mesure sur les rejets canalisés de COV issus du traitement de surface cette année (conduit d'aspiration zone de nettoyage moule) pour mieux estimer les émissions diffusées à l'avenir. Nous continuerons à faire du partage d'informations auprès des usines du groupe pour collecter les meilleures techniques disponibles mises en place.

³ TOYOTA BOSHOKU SOMAIN S.A.S.
Société Par Actions Simplifiée au capital de 21 000 000 EUR - RCS Douai 508 685 013
Code APE - NAF 2932Z - Siret 508 685 013 00023 - TVA intracommunautaire : FR 29 508 685 013



TOYOTA BOSHOKU SOMAIN S.A.S.

Zone Industrielle de la Renaissance
B.P.87 – 59490 SOMAIN (FRANCE)
Tel : +33 (0)3 27 93 37 00
Fax : +33 (0)3 27 93 37 01

- Suite à l'incident survenu suite à un surdosage de produit type tetraméthyl, ce produit est, je l'ai constaté lors de ma visite, très contrôlé. Le personnel d'atelier est-il protégé des dispersions de COV, et de quelle manière, les effets à long terme ont-ils été analysés ?
- Suite à l'incident survenu en 2016, un plan d'actions pour sécuriser le personnel a été mis en place :
- Des sensibilisations aux produits chimiques (avec le fournisseur de produit mais également avec un organisme extérieur) ont été réalisées dans les secteurs concernés.
 - Des améliorations sur l'étanchéité de la station amine ont été réalisées.
 - Nous contrôlons quotidiennement le taux du produit dans l'air de l'atelier à l'aide d'un détecteur.
 - Les salariés font l'objet de visites médicales régulières avec le médecin du travail.
- En cas d'incendie, l'étude de dangers détaille la composition des fumées, leur hauteur, leur vitesse de dispersion. , Est-il possible de visualiser sur un document cartographique du type de celui utilisé pour les rejets diffus (p 156 à 159) les différentes zones pouvant présenter des effets toxiques pour l'homme ?
- Un document de ce type ne peut pas être produit. Toutefois, à la page 94, de la partie D du dossier, nous voyons une vue en coupe du panache. On constate que ce n'est qu'à 5 mètres de hauteur, qu'en mode accidentel, il pourrait y à avoir des effets toxiques. A 1,80 mètre (à hauteur d'homme), il n'y a pas d'effet toxique pour l'homme. De plus, aux alentours du site, il n'existe pas d'immeubles de grande hauteur (de plus de 5 mètres), ce qui réduit également l'exposition à ces effets toxiques.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.


Michel BECKER
Président de TOYOTA BOSHOKU SOMAIN